



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
SÉANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 2021**

**- COMPTE RENDU INTÉGRAL -**

Le lundi premier mars deux mille vingt et un, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en visioconférence (les modalités d'accès leur ayant été préalablement communiquées par mail) sur les convocations qui leur ont été adressées le mardi vingt-trois février deux mille vingt et un par le Maire d'arrondissement et qui ont été affichées le même jour. Le caractère public de la séance a été assuré par diffusion de la visioconférence en direct dans la salle d'attente des mariages de la Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement.

**PRÉSENTS EN MAIRIE :**

M. COUMET

**PRÉSENTS EN VISIOCONFÉRENCE :**

Mme AICHOUN BAPTISTE, M. AQUA, Mme ATALLAH, M. BASSIOUNI, M. BETOURNE, M. BOULET, M. COBLENCÉ, M. COURBAN, Mme DECLERCQ, Mme ESTIENNE, M. FERRIER, M. GUILLOU, M. IDRISSE, Mme KARAOUN GOUEZOU, Mme KOUASSI, Mme LACOMBE, Mme LAVILLE, M. LE, M. LEROY-WARNIER, Mme MARCHAND, Mme MAULAT, Mme MILLET, M. MOINE, M. NAJDOVSKI, M. OFFREDO, M. OLIVIER, Mme PATRIE, M. PENG, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme SABATIER, Mme SEIGNOT, M. SHOUKRY, Mme SOLEILHAVOUP, Mme STIBBE, M. TOKA, M. TRAN.

**EXCUSÉS :**

Avec pouvoir : Mme SOUYRIS (pouvoir à M. BETOURNE).

Sans pouvoir : M. FLORENTIN

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : Mme Morgane LACOMBE.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement.

**M. LE MAIRE** : Bienvenue à ce Conseil d'arrondissement, toujours sous forme dématérialisée, ce qui fera d'ailleurs l'objet d'une première délibération.

Avant cela, je voulais ajouter une communication sur la vaccination. Cela vous permettra d'être parfaitement informé sur le déroulement de la vaccination dans le 13<sup>e</sup> avec des chiffres qui montent en puissance, mais doucement.

#### **Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE MAIRE** : Nous allons désigner une secrétaire de séance. Je propose Morgane Lacombe. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Merci, Morgane Lacombe est donc secrétaire de séance.

**POUR : 38 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### **PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

#### **13 2021 04 – Réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée**

**M. LE MAIRE** : Nous devons adopter une délibération pour dire que nous tenons ce Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Nous allons pouvoir commencer notre conseil.

**POUR : 38 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### **13 2021 05 – Approbation des comptes rendus des séances des Conseils d'arrondissement du 30 novembre 2020 et 18 janvier 2021**

**M. LE MAIRE** : Nous commençons par l'approbation des comptes rendus des 30 novembre 2020 et 18 janvier 2021. N'hésitez pas à vous signaler si vous avez des corrections à apporter. Y a-t-il des problèmes particuliers ou des corrections à apporter ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Les comptes rendus sont adoptés.

**POUR : 38 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### **13 2021 06 – Installation d'un site de compostage alimentaire dans le parc de Choisy (13<sup>e</sup>) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association « Compos13 »**

**M. LE MAIRE** : Je laisse tout de suite la parole à Danièle Seignot.

**Danièle SEIGNOT** : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de l'installation d'un site de compostage alimentaire dans le parc de Choisy. Cette convention d'occupation du domaine public va être passée, si vous la votez, avec l'association « Compos13 ». Nous ne présentons plus « Compos13 » puisque c'est l'association qui gère le pavillon de compostage du pavillon Héloïse et Abélard depuis 2014. Face à la demande sans cesse croissante, « Compos13 » souhaitait essaimer dans d'autres espaces et d'autres emplacements. Avec l'accord du conseil de quartier n°5 et l'accord de la DEVE, un emplacement a été choisi au parc de Choisy. Le but de cette convention est de vous indiquer les méthodes et les moyens qui vont être utilisés.

Je trouve que c'est un excellent projet, car il s'agit non seulement de compostage entrant dans le cadre de la loi de transition énergétique, mais surtout cela a été travaillé en concertation avec l'école d'architecture qui va réaliser les plans pour les pavillons (pavillon d'accueil et les petits pavillons de compostage). Ce sera également en concertation avec le PIL pour les panneaux photovoltaïques afin d'avoir un peu d'électricité. Ce sera un travail qui intégrera une association d'insertions pour la construction des pavillons. Je vous demande d'accepter et de voter cette convention.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette installation ?

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Nous sommes déjà intervenus plusieurs fois sur ce type de projet et nous avons fait remarquer des problématiques par rapport à l'hygiène. Je suis certain que tout cela a été bien pris en compte.

Je voulais savoir s'il s'agissait d'une seconde expérimentation pour le 13<sup>e</sup> ou si ce type de compostage existait dans d'autres quartiers de l'arrondissement. Je ne crois pas, mais je préfère poser la question. Deux pour un arrondissement aussi vaste, cela me paraît peu.

**Danièle SEIGNOT** : Vous avez raison concernant les problèmes d'hygiène. Il est vrai que, sur le premier, nous avons fait les frais des problèmes de démarrage comme toujours, mais cela a été très nettement amélioré. Dans celui-ci, des plaques en métal seront installées dans le bas des composteurs. Là, je pense que nous avons toutes les garanties de lutte contre les rats.

Par ailleurs, il y aura deux pavillons de compostage et un troisième en cours d'étude actuellement. L'emplacement choisi est la placette Broca, à l'angle de la rue Corvisart, la rue Nordmann et le boulevard Arago, mais ce sera un tout petit peu plus long à mettre en place, car il y a des problèmes de domanialité et il faut passer une convention avec l'AP-HP, car cet emplacement n'appartient pas à la Ville même si jusqu'à présent, il était de facto entretenu par la Ville. Il appartient à l'AP-HP. Une convention sera passée, mais c'est un peu plus complexe à monter. Nous aurons donc trois pavillons de compostage, sans compter l'expérimentation qui sera mise en place dans le cadre des projets d'Urban Lab par des alchimistes qui proposent des bornes d'apport volontaire pour les déchets alimentaires afin de faire du compostage.

**M. LE MAIRE** : J'ajoute que nous avons distribué énormément de composteurs individuels avec les formations associées. L'idée n'était pas d'en distribuer le plus grand nombre possible, mais c'était que ce soit demandé par des personnes vraiment volontaires qui acceptaient d'assister à la cession d'information donnée à chaque distribution.

Des composteurs sont également mis en place par de nombreux bailleurs sociaux, notamment Paris Habitat qui en a installé dans plusieurs résidences. Cela commence à monter en puissance.

Nous avons également lancé la collecte des déchets alimentaires sur un certain nombre de cantines scolaires. C'est toute une série d'actions qui constituent une masse appréciable.

Il est intéressant de voir qu'il y a une vraie demande citoyenne. Il ne s'agit pas uniquement d'associations qui se positionnent, mais d'une vraie mobilisation. Pour ce qui concerne le parc de Choisy, « Compos13 » a déjà sélectionné des habitants volontaires dans ce quartier pour y participer. Il ne s'agit pas seulement d'ouvrir un service, mais aussi de mobiliser des bonnes volontés pour être sûr que cela servira.

**Danièle SEIGNOT** : Je voulais ajouter qu'effectivement, à partir de demain matin, sur le marché Blanqui, nous expérimentons également la collecte des déchets alimentaires auprès de la Ville. Ce sera ensuite utilisé pour faire du compost ou de la méthanisation.

**M. LE MAIRE** : Je ne vois pas d'autres interventions. Je vais faire voter cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il n'y en a pas. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

## PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

### **2021 DEVE 22 – Signature de la Charte de téléphonie mobile et création de l'Observatoire de la téléphonie mobile**

**M. LE MAIRE** : Je passe la parole à Éric Offredo.

**Éric OFFREDO** : Il s'agit de l'adoption d'une nouvelle charte relative à la téléphonie mobile. Depuis 2003, la Ville de Paris est engagée dans une démarche volontariste de contrôle et de suivi du développement de la téléphonie mobile.

Le processus de mise en place de la cinquième génération de téléphonie mobile, appelée 5G, a suscité un débat public sur ce mode de développement et plus globalement sur celui du secteur numérique. La 5G suscite des inquiétudes et des interrogations concernant son impact sur le climat, sur l'environnement. Dans la ligne de l'action qu'elle mène avec la Charte de téléphonie mobile, la Ville de Paris a souhaité se positionner en accompagnement local d'une démarche pour laquelle les outils réglementaires sont entre les mains de l'État.

Dans un premier temps, elle a souhaité organiser une conférence citoyenne métropolitaine. Un vœu dans ce sens a été voté par le Conseil de Paris en octobre 2020. Cette convention a formulé 21 recommandations allant dans le sens d'une meilleure information des citoyens sur les impacts de la 5G et les différents usages du numérique et de meilleures pratiques de récupération et de recyclage des terminaux ainsi qu'une réflexion sur les usages intelligents de la 5G.

À la suite de cette conférence, une procédure de renégociation de la charte a été mise en œuvre associant les groupes du Conseil de Paris qui ont procédé à des auditions des parties prenantes, les opérateurs de téléphonie mobile, la Fédération française des télécoms, les agences nationales, les associations de consommateurs et de locataires. Sur la base de ces auditions et de réunions de négociation avec les opérateurs, la charte parisienne de téléphonie mobile a été mise à jour.

L'accord entre la Ville et les opérateurs permet des avancées notables : optimiser le recyclage et la réutilisation des équipements de téléphonie, contribuer au respect de l'Accord de Paris et du Plan climat de la Ville de Paris avec une trajectoire de neutralité carbone, protéger les données et les libertés publiques, faciliter l'accès pour tous aux services de téléphonie et d'inclusion numérique et informer les citoyens sur la sobriété numérique, la consommation responsable et la vigilance sur l'utilisation des données personnelles.

En contrepartie de l'engagement des opérateurs, la Ville de Paris a accepté de réduire les délais de traitement des dossiers des opérateurs de quatre à trois mois, sachant que le délai d'information réglementaire à l'échelon national est passé en 2018 de deux à un mois. Nous sommes donc au-delà des recommandations nationales.

L'arrivée de la 5G vient bouleverser l'approche existante des notes d'évaluation d'exposition aux ondes dans une évaluation un peu difficile à mettre en œuvre avec peu de postes installés. L'idée de proposer des dispositions provisoires sur une période d'un an avec la création d'un nouveau seuil provisoire pour des estimations préalables, la conservation pour les mesures de contrôle sur site du seuil de 5 voltmètres toutes fréquences et technologies confondues. En fonction des retours d'expérience, seront négociés avec les opérateurs au-delà d'une période de six mois de nouveaux seuils d'exposition.

Afin de s'assurer de la bonne exécution de la charte, le deuxième pendant de la délibération est de proposer la création d'un observatoire parisien de téléphonie mobile qui sera composé d'élus représentant tous les groupes du Conseil de Paris, des quatre opérateurs de téléphonie mobile, d'associations de

consommateurs et de locataires, d'associations de protections de l'environnement, des agences régionales et nationales concernées ainsi que de deux experts scientifiques et deux participants à la conférence citoyenne.

**Wilfried BÉTOURNÉ** : Je prends la parole au nom du groupe écologiste pour présenter notre position sur cette délibération. Nous allons voter contre pour plusieurs raisons.

Il y a tout d'abord des raisons de forme. Nous estimons que les groupes politiques ayant participé à la rédaction de cette charte n'ont pas acté la clôture de cette révision. Il nous apparaît donc prématuré de présenter cette délibération aujourd'hui alors que cela ne fait pas l'objet d'un consensus des groupes politiques ayant participé à cette révision. D'autre part, nous estimons que sur le fond, les questions environnementales, l'engagement environnemental et les mesures de compensation des émissions de gaz à effet de serre produite par le déploiement de la 5G ne sont pas suffisamment pris en compte et suffisamment contraignants pour nous rassurer par rapport à cela et maintenir la Ville de Paris dans le cadre des accords sur le climat. Nous déplorons aussi le manque d'engagement sur le financement de l'inclusion numérique. Les délais d'instruction sur les dossiers d'antenne sont réduits par rapport à la charte actuellement en cours. Nous estimons que nous manquons encore de données sur cette question de la 5G. L'ADEME travaille actuellement à un rapport sur le sujet, ainsi que l'ANSES. Nous estimons qu'il serait important de tenir compte de ces rapports et de ces préconisations avant de pouvoir me prononcer sereinement sur cette question. C'est pour cela que nous voterons cette délibération aujourd'hui.

**Élisabeth STIBBE** : Mes propos seront plus nuancés que la position de notre collègue écologiste, mais nous allons complètement dans le même sens. Nous avons la même remarque concernant la méthode de mise en place de cette charte. Nous y avons travaillé moment du Conseil de Paris en décembre. Nous avons même proposé un pacte numérique, dont certaines propositions ont été reprises. Mais cela est arrivé de façon un peu abrupte.

En revanche, nous n'avons pas d'opposition de principe, nous n'allons donc pas nous opposer à cette délibération, mais nous abstenir à son sujet.

Je voulais également revenir sur la question de l'impact écologique. Nous pouvons regretter que l'exposé des motifs aille plus loin que la charte elle-même. Si je prends pour exemple l'exposé des motifs, nous parlons d'optimiser le recyclage et la réutilisation des équipements téléphoniques, mais cela se poursuit par « les opérateurs s'engagent à ouvrir des points de collecte, à développer l'économie circulaire et du réemploi » et surtout « les opérateurs informeront régulièrement la Ville de Paris des taux de recyclage et réemploi des terminaux. » Un taux est un indicateur. C'est une mesure. C'est concret. Mais dans la charte, c'est beaucoup plus léger. Nous parlons juste d'optimiser le recyclage et la liquidation des équipements numériques et c'est tout. Il est dommage d'avoir perdu autant d'informations entre un exposé des motifs et une charte. Une charte n'a de valeur que si elle engage ses signataires. À ce stade, nous trouvons que cette charte n'est pas contraignante. S'engager à optimiser le recyclage n'est pas contraignant. En revanche, y inscrire un indicateur est contraignant. Cela signifie une évaluation.

Par ailleurs, comme le soulignait notre collègue, nous nous inquiétons également du futur. Avec cette charte, nous avons l'impression de signer un chèque en blanc par rapport au futur, notamment au développement des hautes fréquences (26 Giga). Il n'en est pas encore question. Mais nous sommes en train de réfléchir à nouveau à cette option et nous demanderons une clause de revoyure. Cela a été déjà exprimé lundi lors d'une réunion entre toutes les parties prenantes.

Voilà pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**Jean-Noël AQUA** : J'ai participé aux auditions et au comité constitué pour construire cette charte. Beaucoup de sujets ont été abordés : les sujets sanitaires, les sujets écologiques, la question des données, et en filigrane, la question industrielle. Je pense que la délibération qui nous est proposée avance sur un certain nombre de points. On vise clairement à une réduction de la pollution avec une incitation. J'entends quand la droite dit qu'il n'y a pas d'engagement, mais nous sommes une des rares

villes à en parler et à s'engager dans cette trajectoire visant à réutiliser les téléphones portables (les anciens 4G pour la 5G) pour éviter l'extraction des métaux lourds et donc diminuer l'empreinte écologique. C'est un premier pas. Je salue le fait que la Ville de Paris soit la première ville à porter cela. Il y a des engagements sur le contrôle des données. Je pense que c'est un vrai enjeu puisque la 5G va multiplier les communications et notamment les objets connectés. Beaucoup de questions se posent, notamment sur les objets connectés en réseau privé. La Ville de Paris avance sur la question de la sensibilisation du public à ces questions, de façon à la fois pédagogique en amont, mais aussi avec un site Internet qui permettra de donner un certain nombre d'informations sur ce sujet.

Le dernier point est la question sanitaire qui a quand même été rapidement dégonflée. Quand nous voyons l'amplitude des champs autorisés où les normes internationales (OMS) sont à 61 V/m, nous passons à 5 V/m, donc nous divisons pratiquement par 12 le seuil estimé raisonnable au niveau de l'OMS. Nous sommes dans des encadrements très stricts. Sur une évolution en fréquence, nous sommes dans les hautes fréquences qui sont de moins en moins pénétrantes dans le corps humain, les ondes les plus nocives étant les ondes FM. Si nous devons réduire des ondes, ce serait plutôt les ondes FM de notre bonne vieille radio.

Enfin, je trouve que cet observatoire est quelque chose de très positif. Paris est la première ville en France à s'engager sur un observatoire de contrôle qui aura pour but de regarder tous les aspects qui ont été évoqués.

Je note qu'il n'y a pas consensus. Certains groupes nous ont dit en introduction qu'ils étaient là pour tout faire pour retarder. Nous n'atteindrons jamais un consensus avec des positions de principe. Je pense que le compromis qui nous est proposé est plus que raisonnable et encadré pour l'avenir.

Pour toutes ces raisons, nous voterons pour cette délibération. Nous proposons d'autres choses en Conseil de Paris, mais le compromis proposé est plus que raisonnable.

**Marie-José RAYMOND-ROSSI** : Je voulais juste dire qu'il ne faut pas négliger dans cette charte le côté social. Il y a une volonté de l'accès des plus précaires à la téléphonie mobile. Pour rappel, dans les accords trouvés avec la Ville, les opérateurs vont participer au Fonds Social Logement. Ce n'est pas négligeable.

**M. LE MAIRE** : Chaque position est respectable. Je rappellerai simplement que nous n'avons pas de pouvoir réglementaire. D'ailleurs, je le regrette. Je pense que ce sera un des grands sujets dans les nouvelles formes de délocalisation. Je milite pour que l'Etat laisse aux collectivités territoriales des pouvoirs réglementaires. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Mis à part les déclarations de travaux qui peuvent être refusées uniquement sur un non respect réglementaire, nous n'avons pas de possibilité de contraindre les opérateurs. Cela se fait par la conviction ou en tout cas les incitations pour reprendre le terme employé par Jean-Noël Aqua. Nous avons pu obtenir par le passé et encore aujourd'hui un certain nombre d'avancées, notamment en réduisant par 10 les émissions, ce qui signifie plus d'antennes. En effet, un voltage moins important signifie plus d'antennes déployées sur le territoire. C'est le fruit d'un compromis. Cela ne signifie pas que c'est une compromission.

Je vais faire voter cette délibération. Si j'ai bien noté, il y a une opposition du groupe EELV, une abstention annoncée par Elisabeth Stibbe. S'il y a d'autres abstentions ou vote contre, n'hésitez pas à vous signaler dans le chat ?

**POUR : 26**

**CONTRE : 6 élus du groupe GEP 13<sup>e</sup> (Mmes ATALLAH, MARCHAND, LACOMBE et SOUYRIS et MM. LEROY-WARGNIER et BETOURNE)**

**ABSTENTION : 6 (les 5 élus du groupe UDC13 et M. PENG)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

**2021 DAJ 10 – Subvention et avenant n°2 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris**

**M. LE MAIRE** : C'est toujours présenté par Éric Offredo.

**Éric OFFREDO** : Il s'agit d'une convention qui revient chaque année. Comme vous le savez, nous avons des permanences d'avocats en mairies d'arrondissement depuis très longtemps. Les premières ont été instituées en mai 1977. Depuis 2007, la direction des affaires juridiques assure le suivi et le fonctionnement de cette offre aux Parisiens.

Pour vous donner des chiffres précis, en 2019, 10 197 personnes avaient pu bénéficier de conseils juridiques gratuits d'un avocat au barreau de Paris. En 2020, le contexte était particulier (les grèves en début d'année, puis la crise sanitaire), donc seulement 3 360 personnes ont pu bénéficier de conseils juridiques gratuits. Pour 2021, l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris s'engage à renouveler l'affectation d'avocats généralistes et spécialisés sur les 1 728 permanences gratuites d'avocats réparties sur l'ensemble des mairies d'arrondissement. Il est proposé pour cela d'attribuer à l'Ordre des avocats une subvention de 296 750 euros. Cela vient en complément de nombreux dispositifs d'accès au droit que nous avons mis en place. En plus des mairies, il y a le bus du Barreau de Paris qui va dans les quartiers politique de la ville et des points d'accès au droit qui permettent de compléter cette offre auprès des Parisiens.

**Chang Hua PENG** : Je souhaitais prendre la parole sur cette délibération et marquer l'importance de l'accès aux droits. Je prends aussi ma casquette professionnelle d'avocat au Barreau de Paris. Au quotidien, au travers de mes confrères, je vois l'importance de cet accès et de cette subvention. Effectivement, il n'y a pas de petits moyens. C'est par de petits ruisseaux que nous avons de grands fleuves.

**M. LE MAIRE** : Je ne vois pas d'autre demande d'intervention, je vais donc faire voter cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il n'y en a pas. Elle est adoptée.

**POUR : 38 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2021 DU 30 – Appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris 1 » - Site de la Gare Masséna (ZAC Paris Rive Gauche - 13<sup>e</sup>) - Signature d'un avenant à la promesse de vente**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la partie urbanisme. C'est toujours Éric Offredo qui a la parole. Il s'agit du projet de la gare Masséna qui va enfin pouvoir avancer après bien des difficultés avec la SNCF.

**Éric OFFREDO** : Il s'agit d'un projet qui nous tient à cœur. Il est issu de la première phase des « Réinventer Paris ». Le site de la gare Masséna était un des 23 sites retenus dans ce premier appel à projets. Lors du Conseil de Paris de décembre 2016, le projet « réalimenter Masséna » avait été désigné comme lauréat avec une gare réhabilitée à laquelle était adjointe un bâtiment signal en gradin parcouru d'une coursive plantée, un programme de 1800 m<sup>2</sup> ramené à 1650 dédié à la production agricole et à la vente de cette production à la restauration en passant par la pédagogie, la recherche dans ce domaine... C'est un projet innovant.

La société Hertel Investissement avait été désignée et avait signé la promesse de vente. La mise au point de ce projet a pris beaucoup de temps vu les contraintes du site nécessitant l'intervention de partenariats extérieurs : SNCF réseau, mais également la RATP, avec la nécessité de préserver un passage pour le

prolongement de la ligne 10. Au terme des échanges, la promesse de vente avait été entérinée par le Conseil de Paris en 2019, la demande de permis de construire ayant été déposée en mars 2010.

Or, le foncier sur lequel se déploie ce projet fait partie de la ZAC Paris Rive Gauche (gérée par la SEMAPA). L'article 311 alinéa 4 du Code de l'urbanisme précise que lorsqu'une construction est édifée sur un terrain n'ayant pas fait l'objet d'une cession, location ou concession d'usage consentie par l'aménageur de la zone, une convention conclue entre la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent pour créer la zone d'aménagement concerté et le constructeur, signée par l'aménageur, précise les conditions dans lesquelles le constructeur participe au coût d'équipement de la zone. En clair, il faut redéfinir un contrat passé entre la Ville et la société Hertel en un contrat entre la Ville, la société Hertel et la SEMAPA. Il n'y a pas de changement des coûts. Comme vous le verrez, cela ne change pas l'économie générale du projet, mais il est nécessaire de conclure un avenant à la promesse de vente faite au départ, ce qui décale légèrement les échéances prises précédemment avec l'obtention du permis de construire au plus tard le 30 avril 2021, le caractère définitif de ce permis de construire au plus tard le 30 juillet 2021, et la signature de l'acte authentique de vente au plus tard le 30 octobre 2021.

Nous vous demandons de valider de signer avec la société Hertel cet avenant à la promesse de vente.

**M. LE MAIRE** : C'est une délibération technique qui ne remet pas en cause ce que j'avais dit en introduction. Nous avons eu beaucoup de difficultés avec la SNCF pour faire démarrer ce projet. Sans mauvais jeu de mots, nous arrivons enfin à la sortie du tunnel.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Le projet est intéressant. Pour moi, une gare sert à faire passer des trains ou des métros. Dans un des programmes municipaux qui commencent à remonter, nous aurions aimé que la ligne 10 ait une station. Depuis, des réflexions ont été menées. Je ne doute pas que la solution choisie d'en faire une sorte de restaurant ou de ferme urbaine soit intéressante.

Vous disiez qu'il s'agit d'une erreur technique, car c'est la SEMAPA qui aurait dû acheter ce lieu. Nous parlons d'une convention. J'ai vu l'avenant à la promesse de vente, mais je n'ai pas vu la convention et je ne sais donc pas ce qu'elle prévoit du point de vue de la participation financière aux aménagements de Paris Rive Gauche. Cette participation pour la SEMAPA vient-elle en déduction du prix de vente, donc de ce qui va revenir à la Ville, ou d'une autre manière ? Est-ce un jeu à somme nulle ? Je n'ai pas pu le vérifier.

**Éric OFFREDO** : De ce que j'ai vu, c'est un jeu à somme nulle.

**M. LE MAIRE** : Je ne vois pas d'autre demande d'intervention. Je vais donc faire voter cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : les 5 élus du groupe UDC13

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

<b>2021 DCPA 2 – Travaux de création d'un bâtiment pour l'Atelier des Beaux-Arts sis 105 rue de Glacière (13<sup>e</sup>) - Indemnisation de la société 3J BATIMENT due à une prolongation de chantier</b>
--

**Éric OFFREDO** : Il s'agit des travaux de création d'un bâtiment pour l'Atelier des Beaux-Arts situé 105 rue de Glacière. En 2019, un bâtiment à usage d'exposition pour l'atelier des Beaux-Arts a été réalisé. Le marché de travaux a été notifié à l'entreprise 3J BATIMENT en 2019 pour une durée globale du marché estimée à 150 jours, dont 60 jours de préparation et 90 jours d'exécution des travaux.

Les copropriétaires voisins des 103 et 107 rue de la Glacière ont mené une action par voie d'avocats afin d'arrêter le chantier et d'engager une discussion. Les travaux supplémentaires et l'immobilisation ont



conduit à la conclusion d'un avenant pour un montant de 14 384 euros, mais la société 3J BATIMENT a également fait connaître par mémoire que l'interruption du chantier avait été source d'un préjudice financier et a réclamé une réparation. Des négociations ont eu lieu entre la Ville de Paris et la société 3J BATIMENT et ont permis de ramener la demande de la société à 6 825 euros.

Il nous est proposé dans cette délibération d'approuver le paiement de travaux supplémentaires à l'entreprise 3J BATIMENT, d'autoriser la signature du contrat de transaction correspondant dont le texte est joint à la présente délibération et d'imputer la dépense correspondant au paiement d'une indemnité de 6 825 euros.

**M. LE MAIRE** : C'est une négociation habituelle quand un chantier est interrompu. Ici, nous nous en sortons plutôt bien.

Je ne vois pas de demande d'intervention, je vais donc faire voter cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 37**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : M. SHOUKRY**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

<b>2021 DU 21 – Cession de locaux communaux en sous-sol à usage de stationnement en vue du projet d'extension de l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière, 187 rue Chevaleret (13<sup>e</sup>)</b>
--

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DU 21. Il s'agit d'un projet très intéressant qui arrive à son terme, mais qui s'est transformé. Il y avait une possible auréole du bâtiment. Ils ont cherché des mètres carrés supplémentaires en sous-sol. Je trouve que c'est une très belle opération. Je laisse la parole à Éric Offredo.

**Éric OFFREDO** : Il s'agit du projet d'extension de l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière dans l'immeuble situé 187 rue Chevaleret.

Comme l'expliquait Monsieur le Maire, plutôt que de construire en hauteur, l'idée était de retrouver du foncier dans les sous-sols, dont la Ville de Paris était propriétaire, mais sous bail emphytéotique avec Elogie-Siemp. C'est une délibération assez technique. Elle est en plusieurs parties. Il s'agit d'abord d'autoriser la signature des actes fonciers nécessaires au projet (création de servitudes, etc.), d'autoriser la signature de l'acte de résiliation partielle anticipée à l'amiable du bail emphytéotique passé entre la Ville et Elogie-Siemp, d'autoriser la signature de l'avenant au bail emphytéotique pour détenir le nouveau lot du bail avec Elogie-Siemp, d'autoriser l'indemnisation d'Elogie-Siemp pour un montant de 111 250 euros, puisque le bail emphytéotique change de dimension, et enfin d'autoriser la signature dans un délai de 12 mois de l'acte de vente au profit de l'ICM de ce futur lot au prix de 640 000 euros, prix validé par les services des domaines.

**M. LE MAIRE** : Pour compléter les propos d'Éric, je signale que c'est le troisième site d'implantation de l'ICM. Le navire amiral est à la Pitié-Salpêtrière. Il y a aussi le pôle santé de la partie de la Station F. Il y a maintenant ce nouveau site où se retrouvent les entreprises travaillant sur les maladies du cerveau et du vieillissement. Je pense que ce sera une belle image pour notre arrondissement. Ils ouvriront dans les semaines à venir. Ce sera l'occasion de faire une belle inauguration dès que nous aurons la possibilité d'en organiser une.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : C'est un très beau projet dont nous pouvons tous nous satisfaire. J'ai juste une question et une remarque. Nous supprimons 51 places de stationnement. Il a bien été indiqué que les parkings étaient en situation de sous-occupation. Je vous crois, mais il n'y a pas vraiment de chiffres ou

de pourcentages. S'agit-il d'une sous-occupation 99 % ou à 50 % ? Cela n'est pas la même chose. Y a-t-il des solutions de remplacement prévues pour les locataires de ces bâtiments Elogie-Siemp ?

Le deuxième sujet est que nous allons reconquérir de l'espace sur ces sous-sols pour en faire des lieux de travail. Je m'interroge un peu sur les conditions de travail en sous-sol. Il y a peut-être de bonnes raisons. Certaines activités de recherche peuvent justifier d'être en sous-sol. Mais je m'interroge sur les conditions de travail de ces chercheurs. Néanmoins, nous voterons favorablement ce projet.

**M. LE MAIRE** : Merci pour votre approbation et vos propos pour sur ce beau projet.

Sur les places de stationnement, ce parking est chroniquement en sous-occupation, c'est pourquoi un lieu de délestage de la fourrière s'y était installé il y a quelques années. Des étages entiers du parking étaient vides. Il ne devrait pas y avoir de difficultés à déplacer les quelques véhicules vers les places disponibles. Par ailleurs, je vous laisserai visiter le projet dès que cela sera possible, mais il y a une lumière qui préexistait. Auparavant, il y avait un lieu d'accueil d'enfants handicapés. Cela a été un vrai travail architectural très intéressant. Le site est très lumineux. Les surfaces de travail sont très correctes. Vous vous en rendrez compte lors de la visite et je ne doute pas que l'ICM aura à cœur de l'ouvrir au public. Je pense que ce sera assez réussi.

Je vais faire voter la DU 21. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée.

**POUR : 38 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2021 DFPE 78 – Subvention (2 162 967 euros), avenant n° 6 à l'association ENFANT PRÉSENT (20<sup>e</sup>) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance**

**M. LE MAIRE** : Nous allons passer à deux délibérations petite enfance. Je laisse la parole à Johanne Kouassi.

**Johanne KOUASSI** : Pour la DFPE 78, il s'agit d'une subvention pour la crèche familiale préventive ENFANT PRÉSENT, gérée par l'association du même nom. Il s'agit d'une subvention d'un montant de 623 190 euros.

Il s'agit d'une crèche préventive ayant une capacité d'accueil de 60 enfants. Il s'agit d'une crèche ouverte 24 heures sur 24, sept jours sur sept, permettant de répondre aux besoins de garde des parents ayant des horaires très décalés, atypiques ou irréguliers. Dans l'activité de la crèche, il y a un aspect prévention très important puisque c'est une crèche qui accompagne des familles avec des parents en situation d'insertion, des situations de protection de l'enfance.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

**POUR : 38 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2021 DFPE 82 – Subvention (173 198 euros) et avenant n° 6 à l'association LA PASSERELLE (13<sup>e</sup>) pour la structure multi-accueil Outremer (13<sup>e</sup>)**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la structure multi-accueil Outremer.

**Johanne KOUASSI** : Il s'agit de la DFPE 82 pour une subvention à l'association LA PASSERELLE qui gère la structure multi-accueil Outremer, située au 42 rue de la colonie, qui a une capacité d'accueil de 24

places avec une subvention proposée à hauteur de 173 198 euros. Nous travaillons très bien avec cette association. Nos relations sont très fluides.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité.

**POUR : 38 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

<b>2021 DFPE 52 – Subventions (829 869 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles avec cinq associations pour l'animation d'ateliers en RAM-RAP</b>
--

**M. LE MAIRE** : Nous passons aux conventions avec les réseaux d'assistantes maternelles et d'auxiliaires puéricultrices.

**Johanne KOUASSI** : Il s'agit de relais RAM-RAP (RAM pour les assistantes maternelles et RAP pour les auxiliaires parentales et parentaux). L'objectif est de créer du lien pour ces modes d'accueil individuel et avoir un lieu et un cadre pour des temps d'accueil collectif afin d'être moins isolé. C'est très bénéfique aussi bien pour les auxiliaires parentales et parentaux que pour les assistantes maternelles. Il s'agit d'une subvention globale d'un montant de 829 869 euros. Pour ce qui concerne plus spécifiquement le 13<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit d'un RAP itinérant géré par la Fondation des œuvres de la Croix Saint-Simon. C'est spécifiquement pour cette structure qui intervient dans de très nombreux arrondissements. La subvention est d'un montant de 363 752 euros.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité.

**POUR : 38 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

<b>2021 DASCO 18 – Approbation du Règlement intérieur pour l'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public</b>
---

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DASCO 18 concernant l'approbation du Règlement intérieur pour l'utilisation des cours d'école que nous souhaitons ouvrir au public. Dans le 13<sup>e</sup>, nous avons un peu reporté cela, mais cela ne nous empêche pas d'adopter la convention.

**Emmanuel COBLENCÉ** : Comme vous le savez, dans le cadre du projet de développement de la ville du quart d'heure et afin de faire de l'école une capitale du quartier, nous souhaitons permettre l'ouverture au public de certaines cours d'école et de collège le samedi. L'idée est que les familles puissent s'approprier cet espace supplémentaire, venir jouer avec leurs enfants dans un cadre sécurisé afin de pouvoir lire, faire du sport et simplement vivre ensemble.

Certaines écoles parisiennes l'expérimentent depuis le 23 janvier. Le 13<sup>e</sup> y prendra toute sa part dès que la crise sanitaire se fera moins durement ressentir.

Il vous est proposé de voter le règlement intérieur de cette ouverture de cours d'école détaillant les horaires, les conditions, les conditions de propreté, de sécurité, etc.

Je vous invite à voter ce règlement intérieur.

**Mireille ESTIENNE** : Je souhaitais évoquer différents points par rapport à cette délibération et parfois même des contradictions au sein de cette même délibération.

En préambule, je m'étonne, qu'au départ, ce projet était pour les cours d'école. Puis, c'est passé aux cours d'école et de crèche. À présent, on nous parle de cours d'école et de collège. C'est ma première interrogation.

Comme vous le disiez, le 13<sup>e</sup> n'a pas encore commencé. Il est vrai qu'il y a une crise. Il me semblait que c'était une volonté de votre part. Je m'étonne.

D'autre part, je souhaitais faire part de trois points qui me semblent de vraies contre-indications. Le dispositif prévoit d'élargir à 50 cours d'ici la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire d'ici juin 2021. Cela me semble un peu ambitieux en cette période de pandémie, voire en période de menace de confinement.

Les horaires d'activité seront de 10 heures à 17 heures. Néanmoins, dans ce projet, il est marqué qu'il peut être décidé d'étendre les horaires d'accès au public au-delà des horaires habituels. Cela signifie éventuellement des horaires supplémentaires pour le personnel.

En outre, il écrit que des activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif pourront y être organisées par des associations. Il me semblait que le but de ces projets était de permettre d'ouvrir ces cours et de proposer des activités.

Je vous remercie pour ces précisions.

**M. LE MAIRE** : Je ne me suis jamais opposé à l'ouverture de ces cours d'école ou de collège. Nous avons eu ce débat en Conseil d'arrondissement. J'ai écouté vos différentes remarques. Il ne me semblait pas utile de hâter le pas. Au moment où nous avons beaucoup d'incertitudes sanitaires, il ne me semblait pas forcément nécessaire d'aller « plus vite que la musique », d'autant que nous étions au milieu d'un hiver assez rigoureux. Utiliser les cours d'école sous la pluie et dans le froid, c'était déployer beaucoup d'énergie pour peu de résultats. Il était plus sensé d'attendre des températures plus clémentes. Nous verrons en fonction de la situation sanitaire, mais un appel à projets a été lancé. Cela permettra de voir un certain nombre d'associations se positionner. Les seules propositions que nous avons eues concernaient des associations qui sont très contraintes par la fermeture des gymnases. Pourrions-nous aller uniquement dans ce sens ? Je ne pense pas. Je pense qu'il faudra trouver des activités variées, sportives, mais pas que. Nous avons simplement pris le temps.

Quant au personnel, les choses sont très claires. Il y a eu la question d'un recours à des personnels externes si nécessaires. Mais tout est réglementé pour éviter que cela ne pose problème.

Dans le 13<sup>e</sup>, nous disposons de beaucoup de jardins publics, ce qui n'est pas que le cas de bon nombre d'arrondissements. Nous n'avons pas la même pression sur l'espace. Mais la possibilité d'utiliser pour un public un peu plus large ces espaces fermés le week-end me semble une très bonne idée. Nous la mettrons en place en fonction des besoins.

**Vincent BOULET** : Je pense que l'ouverture de cours d'école et de collège peut être intéressante. Il faudra tirer les leçons et le bilan des premières expérimentations menées dans l'ensemble des arrondissements. Le sens de la délibération ne se rapporte pas à la discussion de l'idée elle-même, mais du projet de règlement.

Il y a un point dans le projet de règlement, qui comporte par ailleurs beaucoup de dispositions justes et de bon sens, qui suscite notre interrogation. Il s'agit de l'article 2 qui mentionne que le public devra se conformer aux consignes données par les agents publics (donc ceux de la Ville) ou les personnes désignées missionnées à cet effet. Il nous semble que cela ouvre la possibilité de recourir à de la sous-traitance pour des questions de gardiennage. Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, des discussions sont en cours à ce sujet. En attendant le résultat de ces négociations, le groupe communiste et citoyen va s'abstenir sur cette délibération.

**Chang Hua PENG** : Sur le fond, je rejoins tout ce qui a été dit précédemment par M. Boulet. Je pense que c'est une excellente initiative. Néanmoins, je m'interroge sur la méthodologie dans la mesure où on nous a annoncé dans un premier temps une expérimentation. Elle n'a pas forcément eu lieu dans le 13<sup>e</sup> pour des raisons sanitaires et locales. Je l'entends parfaitement. Je m'interroge aujourd'hui sur l'intérêt d'un

règlement intérieur voté alors que nous avons peut-être dans d'autres arrondissements une première expérimentation et des retours d'expérience qui pourraient enrichir un futur règlement intérieur. Cette méthodologie me paraît un peu bizarre. C'est pourquoi je m'abstiendrai sur cette délibération. Je trouve qu'il serait intéressant d'incorporer dans ce règlement intérieur qui sera amené à durer dans le temps ces apports de l'expérimentation.

**M. LE MAIRE** : Il s'agit d'une délibération parisienne. Nous avons pris le temps de regarder ce que faisaient les autres de nous inspirer de ce qui marchait et de regarder ce qui ne marchait pas. Cette délibération parisienne est adoptée dans tous les arrondissements. Cela explique qu'elle soit présentée aujourd'hui.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Mireille Estienne a fait une intervention assez complète. Elle n'a pas dit que nous voterions contre, donc je reprends la parole. J'en profite pour ajouter un élément. Je comprends tout à fait que dans certains arrondissements, nous sommes en manque total d'espaces verts et d'espaces de promenade et que nous soyons contraints de recourir à l'ouverture des cours d'école. Nous cherchons de la verdure. Il se trouve que les cours d'école sont souvent du bitume. Répondent-elles vraiment au problème ? C'est une autre question.

Je suis opposé à cette idée, car je crois que notre société a besoin de repères et que l'école est le lieu du savoir, de l'enseignement. Ce n'est pas le lieu du loisir. Il est évidemment possible d'apprendre dans le loisir, mais c'est d'abord le lieu de l'enseignement. Je crois qu'aujourd'hui, la société a perdu tous ses repères. Celui-là doit être réaffirmé même si l'adjoint qui s'est exprimé tout à l'heure parlait de la capitale du quartier, ce qui est une belle formule. En tout cas, sur le plan du principe, je suis opposé à cette idée. Plus pratiquement, même si l'on parle de moyens, y compris potentiellement délégués, pour la sécurité, je crains que dans le contexte particulièrement inquiétant que nous vivons de terrorisme, nous ne pourrions jamais empêcher qu'une personne malintentionnée vienne cacher quelque chose dans un bac à sable et que les services, y compris municipaux, ne puisse le repérer. Je préfère être très précautionneux, car c'est potentiellement très inquiétant. Voilà pourquoi nous voterons contre cette délibération.

**M. LE MAIRE** : J'entends vos remarques. Mon but n'est pas de polémiquer, mais je ferai simplement remarquer qu'à Paris comme ailleurs, il y a des centres de loisirs dans les écoles et cela s'appelle ainsi. J'entends la remarque sur le terrorisme, mais ce qui vaut pour les écoles, vaut pour les jardins et tous les lieux où il y a des rassemblements de publics. Il faut évidemment être le plus précautionneux possible, mais il faut aussi vivre malgré les différentes menaces qui pèsent sur nous. Nous aurons l'occasion d'y revenir puisque nous avons décidé avec les services de prendre le temps. Avec les adjoints concernés, Emmanuel Coblenç et Vincent Boulet, nous allons prendre le temps de regarder comment cela marche, l'intérêt, les positionnements... Nous ferons cela en lien avec les transformations en cour Oasis. Il s'agit d'un double mouvement : ouvrir ces lieux fermés habituellement le week-end, mais aussi transformer durablement des cours d'école en les végétalisant. Nous avons déjà commencé ce chantier qui sera évidemment poursuivi.

Je vais donc soumettre ce projet de délibération à vos suffrages. J'ai entendu l'opposition du groupe UDC et l'abstention de M. Chang Hua Peng et du groupe communiste. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 27**

**CONTRE : les 5 élus du groupe UDC13**

**ABSTENTION : 6 (les 5 élus du groupe Communiste et Citoyen et M. PENG)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

**2021 DAE 38 – Budget Participatif - Subventions d'investissement (310 000 euros) et conventions avec quatre structures œuvrant en faveur de l'économie circulaire**

**M. LE MAIRE** : Nous passons au budget participatif qui concerne spécifiquement des projets œuvrant sur l'économie circulaire.

**Danièle SEIGNOT** : Effectivement, ce sont des projets concernant l'économie circulaire. Il s'agit de subventions d'investissement d'un montant de 310 000 euros, mais tout ceci ne concerne pas exclusivement le 13<sup>e</sup>. Nous sommes particulièrement concernés par l'association « Ma Ressourcerie » que vous connaissez tous et qui est avenue d'Italie. Elle gère une ressourcerie très généraliste. Elle collecte plus de 110 tonnes de biens chaque année et en revend ou en transfère une partie à Emmaüs. Cette ressourcerie se déploie dans un bâtiment de quatre étages difficilement et partiellement accessibles aux personnes à mobilité réduite, car l'ascenseur ne dessert pas le dernier niveau. Par ailleurs, cet ascenseur est malheureusement très régulièrement en panne. L'association souhaite le remplacer. C'est pourquoi la déposer dans le cadre du budget participatif 2019 un projet « le 13<sup>e</sup> innove pour toujours plus d'accessibilité » en demandant un financement pour cet ascenseur. Le coût serait de 90 000 euros. Je vous demande de bien vouloir accepter cette subvention pour la ressourcerie.

**M. LE MAIRE** : Les tonnages traités par la ressourcerie sont vraiment impressionnants. Cela ne fait que montrer la nécessité d'avoir cet ascenseur pour desservir le déstockage qui est en sous-sol.

**Habib SHOUKRY** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous savons que la consommation de produits manufacturés ayant souvent une obsolescence programmée pose la question de leur recyclage. Aujourd'hui, nous savons que ce recyclage pose de nombreux problèmes aussi bien en France qu'à l'étranger où nos déchets atterrissent parfois. Tout ce qui peut contribuer à la lutte contre cette obsolescence programmée en donnant une seconde vie est une chance et une opportunité. C'est à la fois un déchet en moins, un produit manufacturé en moins et une opportunité de consommer autrement en améliorant le pouvoir d'achat. C'est également une opportunité de création d'emplois et de lutte contre l'exclusion. Notre arrondissement étant à la fois jeune et sportif, nous avons particulièrement apprécié le projet de l'association 3S d'une recyclerie dédiée au matériel sportif et nous souhaiterions une généralisation dans le 13<sup>e</sup>.

**M. LE MAIRE** : Ce projet est sans doute très intéressant. Il serait bien qu'il nous soit présenté.

**Habib SHOUKRY** : Cela fait partie des associations recevant une subvention.

**Danièle SEIGNOT** : Je suis à la disposition de cette association pour la recevoir et voir ce qu'il est possible de faire.

**Habib SHOUKRY** : C'est dans la DAE 38.

**M. LE MAIRE** : Ils doivent porter un projet dans l'arrondissement. Il peut y avoir des choses intéressantes ailleurs, mais il faut qu'ils aient la volonté d'œuvrer dans notre arrondissement. Danièle Seignot les sollicitera. Nous verrons s'ils ont envie de s'étendre.

Je vais soumettre ce projet au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Il est adopté.

**POUR : 38 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## 2021 DDCT 15 – Subventions d'investissement à 12 associations situées en quartiers populaires

**M. LE MAIRE** : Nous passons aux subventions qui concernent les associations œuvrant dans les quartiers populaires. Je passe la parole à Marie-Pierre Marchand.

**Marie-Pierre MARCHAND** : Il s'agit de subventions d'investissement pour un montant de 141 138 euros pour 12 associations situées en quartiers populaires. J'en profite pour signaler le prolongement du contrat de ville initialement de 2015-2020 jusqu'en 2022, l'avenant ayant été signé il y a quelques semaines. Il sera prolongé jusqu'en 2022 comme tous les contrats de ville de France. Il intègre les mêmes thématiques avec un effort particulier autour du soutien aux populations, de la crise sanitaire, mais aussi des valeurs de la République et de la transition écologique.

La Ville de Paris accompagne chaque année sur des subventions d'investissement des associations pour qu'elles puissent bien s'implanter en quartiers populaires ou qu'elles améliorent des locaux qu'elles ont déjà.

En ce qui concerne le 13<sup>e</sup> arrondissement, cette année, c'est l'association « Môm'Tolbiac » qui est concernée. Cette association œuvre dans le quartier prioritaire Jeanne d'Arc - Clisson. Elle dispose d'un local au 72 rue Jeanne d'Arc. Elle est très connue et très appréciée dans le quartier pour son accueil d'enfants sur des activités périscolaires et extrascolaires, c'est-à-dire le mercredi et les vacances scolaires. L'accueil des enfants de 4 à 11 ans avec un projet pédagogique autour de la culture, des arts plastiques, de la citoyenneté et de l'accompagnement scolaire au sens large. Elle promeut également des actions avec les parents. Il s'agit d'une subvention pour l'amélioration de son local pour un montant de 11 500 euros, essentiellement pour des travaux d'amélioration du système d'aération et de ventilation, ce qui n'est pas inutile par rapport aux questions sanitaires, ainsi que des travaux de sécurisation des accès. Je vous demande donc de bien vouloir voter cette subvention.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.  
Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Il est adopté.

**POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## 2021 DAE 69 – Subventions (4 858 000 euros) et conventions avec 87 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

**M. LE MAIRE** : Je passe la parole à Caroline Millet pour des subventions et conventions pour des structures menant des actions en direction des bénéficiaires du RSA.

**Caroline MILLET** : Pour la DAE 69, il s'agit de subventions et conventions avec 87 structures menant des actions d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

La crise sanitaire menée par le Covid19 et par des épisodes de confinement va bouleverser durablement l'activité de nos entreprises et l'emploi. Pour faire face à cette crise sans précédent, le plan « Boost emploi » voté au Conseil de Paris de novembre prévoit de déployer une action ambitieuse en s'adressant prioritairement aux publics les plus éloignés de l'emploi. Il est donc proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à toutes les structures conventionnées à Paris dont l'activité est parisienne et qui en ont fait la demande en fonction du nombre d'équivalents temps pleins d'insertion qu'elles ont réalisés en 2019.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.  
Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2021 DILT 1 – Convention avec l'Association 13 Avenir (Paris 13<sup>e</sup>) relative aux services de conciergerie sur les sites Bédier et Avenue de France**

**Caroline MILLET** : Par délibération en date des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018, vous avez approuvé l'attribution d'une subvention de 36 000 euros à l'Association 13 Avenir et autoriser la signature d'une convention avec ladite association. Compte tenu des bons résultats, cette convention a été renouvelée une première fois et élargie par délibération des 12, 14 et 15 novembre 2019, portant la subvention à 70 000 euros.

La Ville de Paris a donc permis d'initier le projet de développement économique et territorial en permettant l'ouverture en janvier 2018 de la toute première conciergerie locale sur le site administratif Bédier. Compte tenu de ses résultats, ce projet a été pérennisé par une nouvelle délibération fin 2019 et étendu au site administratif de l'avenue de France. Une antenne de la conciergerie a été installée au 121 avenue de France début 2020 afin de proposer des services aux 1 700 agents évoluant sur ces sites.

Au regard des résultats, la Ville souhaite poursuivre cette offre de services de conciergerie aux bâtiments administratifs des sites Bédier et avenue de France. Pour ce faire, l'association sollicite la Ville de Paris à même hauteur que lors de la précédente convention : une subvention de 70 000 euros pour maintenir et développer cette activité de conciergerie à destination des agents travaillant sur les sites.

**M. LE MAIRE** : Merci. J'en profite pour dire que cette expérimentation a, non seulement, été renouvelée mais étendue. Nous sommes sollicités par d'autres municipalités qui souhaitent développer des actions. C'est très bien que nous ayons pu ouvrir cette voie.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2021 DASES 20 – Subventions (367 220 euros) et conventions avec 15 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits**

**M. LE MAIRE** : Je passe la parole à Juliette Sabatier pour des actions d'aide à l'accès au droit.

**Juliette SABATIER** : La délibération concerne les subventions à 15 associations œuvrant dans le domaine de l'accès aux droits et de la médiation socioculturelle, ces deux axes étant des préalables à la mise en application du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. Nous allons bientôt travailler sur l'acte 2 de ce pacte.

Je mentionne rapidement deux associations parmi les 15 qui nous concernent plus directement. Il nous est proposé de reconduire une subvention de 30 000 euros pour l'association « Droits d'urgence » qui anime les trois points d'accès au droit parisien, dont celui du boulevard Kellermann. La seconde association est le « Mouvement pour la réinsertion sociale » qui a son siège dans le 13<sup>e</sup> arrondissement et qui soutient les personnes sortant de prison ou sous main de justice. Son action consiste en un accompagnement matériel, médical et sur le plan de l'insertion professionnelle dans le but, in fine, de prévenir la récidive. Il nous est proposé d'attribuer une subvention de 30 000 euros en reconduction pour 2021.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.  
Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.



POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2021 DAC 370 – Subventions (48 500 euros) aux dix-neuf comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie**

**M. LE MAIRE** : Je laisse la parole à Alexandre Courban pour la délibération habituelle subventionnant la FNACA et ses comités parisiens.

**Alexandre COURBAN** : À quelques jours du 59<sup>e</sup> anniversaire de la signature des accords d'Évian sous la présidence de De Gaulle, cessez-le-feu qui mit fin à la guerre d'Algérie, il nous est demandé d'accorder une subvention de 1 000 euros au comité départemental de la FNACA 13<sup>e</sup> qui dans le contexte sanitaire de l'année 2020, a vu la plupart de ces initiatives publiques se terminer à partir du mois de mars. Ce comité départemental comprend aujourd'hui 350 adhérents et a eu à déplorer l'année dernière la disparition de 34 d'entre eux.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?  
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2021 DAC 371 – Subventions (22 000 euros) à huit associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2019**

**M. LE MAIRE** : Nous passons aux associations historiques.

**Alexandre COURBAN** : La DAC 371 vous propose, comme les années précédentes, de soutenir la Société d'histoire et d'archéologie du 13<sup>e</sup> arrondissement à hauteur de 3 000 euros. Là aussi, le contexte sanitaire n'a pas permis à la Société d'histoire et d'archéologie de notre arrondissement de tenir son habituelle permanence du jeudi après-midi et encore moins d'organiser les diverses conférences ou promenades prévues. Évidemment, l'association espère pouvoir prochainement enfin inaugurer l'exposition consacrée à l'artiste Auguste Lançon annoncée il y a déjà plusieurs mois, mais qui a dû être reportée.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ?  
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2021 DU 34 – Dénomination promenade Georgette Elgey (13<sup>e</sup>)**

**M. LE MAIRE** : Je redonne la parole à Alexandre Courban pour une dénomination pour honorer Georgette Elgey.

**Alexandre COURBAN** : La DU 34 propose d'honorer la mémoire d'une historienne au destin hors du commun, pour reprendre le titre que lui avait consacré *le Figaro* lors de sa disparition. Cette enfant

naturelle qui avait inventé son patronyme « Elgey » reprenant les deux premières lettres de son père qui n'avait pas voulu la reconnaître (M. Lacour-Gayet), a d'abord été historienne. Elle a également été journaliste. Elle a eu également d'autres fonctions puisqu'à la suite de René Rémond, elle a présidé le Conseil supérieur des archives et a également été conseillère politique de François Mitterrand, ce qui explique que la localisation choisie pour honorer la mémoire de Georgette Elgey soit une partie du terre-plein central de l'avenue de France. Elle trouvera sa place dans la suite de l'historien Jules Isaac que les étudiants et étudiantes d'histoire connaissent bien.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces propositions de dénomination ? Je n'en vois pas. Il faut dire qu'elle est assez œcuménique. Je crois que Jacques Toubon était intervenu pour que nous puissions honorer sa mémoire avec une dénomination. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### **COMMUNICATION**

**M. LE MAIRE** : Nous avons toute une série de vœux et de communication. Mais auparavant je souhaitais faire un point sur la vaccination et, pour ce qui nous concerne, celle des plus de 75 ans ainsi que celle des personnes souffrant de quelques maladies graves qui sont assez limitées (cancers, graves infections rénales, patients sous dialyse, patients ayant bénéficié d'une transplantation d'organes). Le 13<sup>e</sup> compte un peu moins de 15 000 personnes dans l'ensemble de cette catégorie.

Concernant les EHPAD, sur les 775 résidents présents dans le 13<sup>e</sup>, plus de 85 % ont été vaccinés. S'agissant des personnels, environ 30 % ont eu la première injection.

J'en viens à la vaccination dans les centres ouverts dans l'arrondissement. Je vous rappelle que nous avons dû négocier pour en ouvrir deux dans les grands arrondissements comme le nôtre. Deux centres ont été ouverts dans le 13<sup>e</sup>. Outre la mairie, il y a Charles Bertheau dont c'est la fonction depuis de nombreuses années.

Les deux centres ont réalisé ensemble 3 461 premières injections et 1 781 deuxièmes injections, soit un peu plus de 5 000 actes médicaux. Cela reste très faible par rapport à la population concernée. Les deux centres se partagent à peu près équitablement ces injonctions. Il y en a un petit peu moins à Charles Bertheau.

Pour Paris, nous en sommes à un peu moins de 40 000 premières injections et 16 295 deuxièmes injections.

Où en sommes-nous pour le mois de mars sur les deux centres ? Nous en sommes à 2 142 premières injections de Pfizer, environ 1 300 deuxièmes injections de Pfizer, et le démarrage du Moderna avec uniquement 410 injections. Les choses vont fluctuer. Cette semaine, nous aurons un peu moins de 600 premières injections de Pfizer et 846 deuxièmes injections, soit 1 440 injections au total. Mais la semaine du 15 mars sont programmées moins de premières injections et moins de deuxièmes injections, prouvant que les choses ne vont pas progressivement. Nous aurons simplement 702 injections. C'est très compliqué, car nous sommes face à des choses en accordéon avec des arrêts de premières injections ces dernières semaines. Vous avez vécu les 15 jours où nous ne pouvions plus inscrire personne. Les choses commencent à monter en puissance, mais doucement. L'augmentation du nombre de doses de vaccin que l'on nous annonçait théoriquement pour mars sera plutôt pour le mois d'avril.

Concernant les origines des vaccinés, vous savez que nous n'avons pas la possibilité de sélectionner les personnes habitant le territoire. Nous recevons 83 % de Parisiens. On peut considérer que 43 % viennent du 13<sup>e</sup> arrondissement et 40 % des autres arrondissements. Nous avons 17 % venant d'ailleurs, notamment du Val-de-Marne.

Concernant le « aller vers », il y a un peu de frustration, car nous souhaitons développer plus rapidement le « aller vers », c'est-à-dire d'aller au-devant des personnes qui ne peuvent pas se déplacer, notamment avec la vaccination à domicile. Pour l'instant, cela se limite à 18 doses de Pfizer pour la résidence l'Œuvre de Saint Casimir, 42 doses pour les résidents du FTM Senghor. Je vous rappelle qu'il y avait eu beaucoup de cas de Covid signalés à l'époque au regard de la promiscuité.

Grande victoire, cela fait quatre semaines que nous essayons d'interpeller par tous les moyens et la Maire de Paris l'a fait elle-même, car nous avons une proposition de la CPTS du 13<sup>e</sup> d'initier la vaccination à domicile. Ils ont rédigé un protocole extrêmement sérieux que nous avons soumis à l'ARS. Nous voulions expérimenter et faire un reporting de cette expérimentation. Nous allons enfin avoir l'autorisation d'utiliser 12 doses de vaccin. Quelle fatigue pour 12 doses ! Mais cela nous permettra de tester et d'être à l'avant-garde, car la vaccination à domicile n'a pas commencé à Paris.

Cela nécessite une grande mobilisation. Le centre de la mairie du 13<sup>e</sup> nécessite quatre médecins, quatre infirmiers, une pharmacienne, deux cadres administratifs, cinq personnels administratifs pour les assister, soit une quinzaine d'ETP, même si les vacances de médecins et d'infirmiers se comptent en demi-journée. C'est à peu près la même chose pour Charles Bertheau. Ce dernier étant un centre municipal, il avait déjà son mode de fonctionnement même si celui-ci a été renforcé. Concernant la mairie du 13<sup>e</sup>, nous avons pu nous appuyer sur un double partenariat avec l'Hôpital des Peupliers et la CPTS 13<sup>e</sup>.

Tout ayant un coût, la DASES estime les coûts de fonctionnement des centres parisiens pour l'année 2021 à plus de 500 000 euros hors frais de personnel. Je parle uniquement des frais fixes en fournitures médicales, installation, transport des vaccins, traitement des déchets médicaux, etc. Si nous mettons en ligne les coûts de personnel, cela fait exploser les compteurs.

Il me semblait normal de vous donner des éléments chiffrés et précis sur la vaccination. La situation reste compliquée vis-à-vis de nos concitoyens. Les annonces faites d'un développement rapide de la vaccination se sont avérées sans suite. Les médias en parlent tous les soirs. Ce n'est pas la peine que j'en rajoute. Mais cela a provoqué beaucoup d'attentes et de frustrations. Nous avons ouvert une liste d'attente, car beaucoup de personnes se présentaient en mairie faute d'avoir un rendez-vous. Là aussi, c'est pénible, car nous devons négocier âprement le fait de réserver un certain nombre de créneaux pour inscrire les personnes qui sont sur la liste d'attente établie sous le contrôle à la fois nos deux cadres qui sont des fonctionnaires de la Ville de Paris mise à disposition, mais aussi des médecins. C'est un peu compliqué à gérer. Comme partout ailleurs en France, nous le faisons. Nous le faisons avec d'autant plus d'allant, car nous espérons que la vaccination va monter en puissance et devenir une solution par rapport à la crise sanitaire qui nous préoccupe.

#### **Communication orale de M. Vincent BOULET sur la situation du chantier de la cité scolaire Gabriel Fauré**

**M. LE MAIRE** : Je laisse la parole à Vincent Boulet pour qu'il dise quelques mots sur la cité scolaire Gabriel Fauré et le déroulement de son chantier qui nous préoccupe assez en ce moment.

**Vincent BOULET** : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, il nous paraissait important de faire une communication à l'ensemble de nos collègues du Conseil d'arrondissement sur la situation du chantier de restructuration de la cité scolaire Gabriel Fauré. C'est un chantier complexe en soi, car il s'agit de la restructuration totale de la cité scolaire en site occupé. Comme vous le savez, les travaux ont commencé il y a cinq ans et demi (été 2016) avec une fin des travaux initialement prévue à la rentrée 2020. Évidemment, il n'en est absolument rien. La région est maître d'ouvrage des travaux en sachant que la Ville de Paris finance l'opération à hauteur de 40 %, ce qui correspond au ratio entre collégiens et lycéens de la cité scolaire.

En termes d'éléments de contexte, ce chantier a cumulé et cumule beaucoup de crises. La première tient à l'absence de transparence de la part du maître d'ouvrage, à savoir la région, aussi bien envers la communauté scolaire que les parents d'élèves et la Ville de Paris qui est co financeuse du projet. Le

second élément de crise concerne les difficultés de relations entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre, à savoir Eiffage. Le troisième élément de crise concerne les nuisances pour les riverains qui ont été importantes et qui continuent à être gênantes pour eux, ce qui a déjà conduit à une suspension du chantier. L'ensemble de ces problèmes a abouti au fait qu'il y a déjà deux ans de retard sur le calendrier initialement prévu.

Ce chantier se découpe entre trois phases. La phase 1 est terminée. Il s'agit de l'entrée côté rue de la Vistule à la fois utilisée par les collégiens et des lycéens. La phase 2 est en cours. Elle concerne le lycée, le futur auditorium et la future entrée avenue de Choisy. La phase 3, qui n'est pas encore commencée, concernera le collège et le gymnase.

La phase 2 devait être terminée à la rentrée des vacances de Pâques. Durant le chantier, pour cette année, les collégiens sont toujours au collège et les lycéens sont soit dans des préfabriqués dans la cour soit, pour ce qui est des secondes, hébergés provisoirement dans des locaux du lycée Ponticelli.

Lors d'un comité de concertation de chantier ayant lieu le 10 février dernier, nous avons appris en même temps que les communautés scolaires, la direction de la cité scolaire et les parents d'élèves que les représentants de la région soupçonnent depuis le mois de décembre le fait qu'une partie d'un des bâtiments concernés par la phase 2 (partie achevée, mais pas encore ouverte) souffre d'un soupçon d'affaissement. Les représentants de la région nous ont donc informés qu'elle avait décidé de stopper l'intégralité du chantier pour au moins trois semaines afin de réaliser des expertises complémentaires sur la réalité et la nature de l'affaissement faisant l'objet du soupçon, en annonçant un report de la réouverture de la partie concernée de la phase 2 (prévue en avril) en septembre.

Par ailleurs, les représentants de la région ont annoncé que celle-ci s'interrogeait sur la pérennité du contrat avec le maître d'œuvre actuel, ce qui impliquerait encore davantage de retard et le report de la troisième phase à l'année scolaire 2022-2023 pour une réouverture désormais annoncée par la région à la rentrée 2023.

Il y a plusieurs sujets d'inquiétude pour nous. D'une part, ce soupçon d'affaissement était connu depuis décembre et n'a été annoncé qu'en février, y compris à l'établissement scolaire. D'autre part, en cumulant le retard annoncé avec le retard déjà existant, deux cohortes entières de lycéens et de collégiens vivront la totalité de leur scolarité à Gabriel Fauré dans les travaux. Le troisième problème concerne la permanence des nuisances envers les riverains. Ce sont des sujets d'inquiétude pour la communauté scolaire, les parents d'élèves et nous-mêmes. Cela a conduit le maire du 13<sup>e</sup>, ainsi que M. Patrick Bloche, les parents d'élèves et les communautés scolaires de Gabriel Fauré à signer une lettre ouverte adressée à Madame la Présidente de la région Île-de-France demandant trois choses. La première est la transparence envers toutes les parties prenantes du projet, c'est-à-dire que ces parties soient, non seulement tenues informées, mais également associées aux décisions. La seconde est de travailler d'ores et déjà à l'organisation de la rentrée 2021 pour qu'elle se fasse de la manière la plus sereine possible avec ce nouveau décalage de calendrier et avec la question de savoir dans quelles conditions travailleront les élèves de Gabriel Fauré à la rentrée de septembre 2021, sachant que dans le même temps, la région a annoncé le fait que les secondes de Gabriel Fauré ne pourront plus occuper le site du lycée Ponticelli. La totalité des élèves de Gabriel Fauré devra donc avoir cours dans l'enceinte de la cité scolaire. La région annonce dans le même temps le démontage des préfabriqués de la cour. Quelle assurance avons-nous que l'ensemble des élèves de la cité scolaire puisse bénéficier d'une rentrée scolaire dans de bonnes conditions ?

La troisième demande formulée dans la lettre ouverte est d'avoir un calendrier des prochaines opérations et des conséquences de l'éventuel changement de maître d'œuvre qui pourrait être discuté prochainement.

La situation dans cette cité scolaire est évidemment en lien avec le devenir du site du lycée Ponticelli.

**M. LE MAIRE :** Il était normal de vous informer de cette situation qui peut être très problématique si la décision de changement de l'entreprise est confirmée. Cela va être compliqué. Il faudra relancer un appel d'offres. Il faudra que la nouvelle entreprise accepte les conséquences de la garantie décennale pour les

travaux réalisés par l'entreprise. Nous avons déjà beaucoup de retard sur cette opération. Là, les perspectives sont très incertaines.

Concernant le lycée Ponticelli, les choses s'entremêlent. La présidente de la région m'a écrit pour imaginer de nouvelles utilisations, ce que je trouve positif. Il y a plusieurs projets sur la table : un projet de lieu de travail pour les personnes handicapées, un projet de maison du sport, etc. Ce sont des projets intéressants, mais la présidente de la région me disait que le lycée Ponticelli serait disponible à partir de septembre. Au regard de la situation, il pourrait être extrêmement dangereux de ne pas garder la possibilité d'utiliser ce lycée un certain temps pour accueillir une partie des élèves de Gabriel Fauré.

C'est une situation très compliquée et très incertaine pour les enseignants, parents d'élèves et élèves de Gabriel Fauré. C'était normal de vous en faire part et cette explication était nécessaire pour la présentation du premier vœu sur l'utilisation de Lazare Ponticelli.

**Habib SHOUKRY** : Je vous remercie pour les éléments de précision que vous nous apportez concernant l'historique et les difficultés dans les travaux de l'établissement Gabriel Fauré également sur la situation concernant Lazare Ponticelli. J'ai pris contact avec le cabinet de la présidente cet après-midi pour avoir des éléments d'information concernant un éventuel décalage de travaux et la demande que je voyais dans votre vœu de bloquer Ponticelli pendant deux ans.

Aujourd'hui, le chantier Gabriel Fauré est un chantier à 42 millions d'euros dans lequel la région a beaucoup investi. Je pense que la région a montré sa capacité à s'adapter en mettant à disposition le lycée Lazare Ponticelli quand cela était nécessaire. Aujourd'hui, j'ai eu la confirmation que la phase 2 des travaux devait être achevée en septembre afin de permettre une rentrée à Gabriel Fauré. Je comprends tout à fait votre inquiétude. Néanmoins, je souhaiterais vous proposer que nous arrivions à un consensus, comme nous avons pu la voir au dernier conseil sur Les Peupliers et dire qu'aujourd'hui, au 1<sup>er</sup> mars, il est peut-être un peu prématuré de demander le blocage de Ponticelli pendant deux ans et nous pourrions tout à fait faire ce vœu au Conseil d'arrondissement de juillet tout en alertant dès aujourd'hui la région par courrier, comme je vais le faire et je vous en joins à le faire.

Nous pourrions trouver un consensus pour reporter ce vœu qui est tout à fait compréhensible, mais qui me paraît prématuré.

**M. LE MAIRE** : Merci pour vos propos. Je trouvais tout à fait normal de vous présenter cette situation. Le vœu n'est pas particulièrement agressif. Il ne fait que reprendre la lettre ouverte que nous avons rédigée et qui est autant à l'initiative des parents d'élèves et de la communauté enseignante que de la nôtre. Nous pouvons demander à ce que la mise à disposition du lycée Ponticelli soit garantie autant que de besoin si vous ne voulez pas mettre les deux années à venir.

Nous sommes très inquiets tout d'abord par les délais qui risquent d'être exorbitants dans la reprise de ce chantier. Vous dites que la région investit beaucoup, mais c'est aussi notre cas. La Ville de Paris que nous représentons ici amène 40 % du montant des travaux. Nous voulons qu'au moins soit discutée la façon de sortir de ce guêpier. Aujourd'hui, nous sommes dans une nasse terrible. Changer d'entreprise aurait des conséquences extrêmement lourdes. En dehors des preuves de temps, cela signifie un démontage des Algeco qui appartiennent à l'entreprise et remontage d'autres Algeco. Nous aurons des nuisances terribles. Je vous rappelle qu'à l'époque, les Algeco avaient été livrés et montés de nuit. Pendant des semaines, les riverains avaient subi de grands coups de marteau pour monter les Algeco.

Tout ceci est très inquiétant. Aujourd'hui, les choses ne sont pas discutées. Je demande qu'il y ait un minimum de transparence. Quand il y a un problème d'affaissement de bâtiments, la moindre des choses est quand même d'en parler aux personnes concernées, c'est-à-dire la communauté scolaire. Il est normal de transmettre ces informations. Il faut aussi que les sorties de crise soient faites en toute transparence.

Je veux bien transformer le vœu en disant que la mise à disposition du lycée Ponticelli soit garantie autant que de besoin dans les années qui viennent pour les élèves du lycée plutôt que de dire deux ans. Nous verrons pendant combien de temps nous en aurons besoin. En tout cas, obérer l'utilisation me

semble extrêmement dangereux. Il y avait des choses contradictoires. D'un côté, la présidente de la région m'a écrit un courrier disant qu'il n'y aurait plus d'utilisation scolaire à partir de septembre. À côté, un e-mail des services de la région nous a été communiqué ainsi qu'au chef d'établissement pour nous dire de ne pas nous en faire et que Lazare Ponticelli sera utilisable l'année prochaine. C'est pourquoi il nous semblait important de garantir cette possibilité. Si nous ne l'utilisons pas, cela signifie que tout va bien. Nous ne nous barrassons pas cette possibilité, car cela pourrait être très dangereux pour l'avenir des travaux de ce lycée.

**Anne SOLEILHAVOUP** : J'interviens en tant qu'élue référente du CQ3 sur lequel se trouve le lycée Lazare Ponticelli. Si je comprends bien, le projet prévu pour l'accueil des personnes en situation d'exclusion dans le Lazare Ponticelli semble abandonné à ce stade. Je voulais également vous rappeler que les habitants du conseil de quartier n°3 souhaitaient être associés aux réflexions autour de la requalification du lycée Lazare Ponticelli.

**M. LE MAIRE** : Je ne vois pas d'autre demande de parole.

### **VŒUX**

**V13 2021 10 – Vœu relatif à la mobilisation du lycée « Lazare Ponticelli » pendant la durée des travaux de la cité scolaire « Gabriel Fauré » déposé par Jérôme COUMET, Vincent BOULET et les élus de la majorité municipale**

**M. LE MAIRE** : Nous allons donc soumettre le vœu amendé comme suit : « la mise à disposition du lycée soit garantie autant que de besoin pour les prochaines années scolaires pour les élèves du lycée... » Ainsi nous ne mettons pas de bornes restrictives que ce soit dans un sens ou dans l'autre.

**POUR : 38 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE VŒU EST AMENDÉ ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**V13 2021 04 – Vœu relatif aux logements de fonction dans les établissements scolaires du 13<sup>e</sup> déposé par Jean-Baptiste OLIVIER, Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13<sup>e</sup>**

**M. LE MAIRE** : Nous passons la parole à Mireille ESTIENNE pour le vœu relatif aux logements de fonction.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : En fait, je vais présenter le vœu. Mais Mireille Estienne et tous les autres membres du groupe sont associés. En effet, à l'occasion de différentes rencontres, nous nous sommes rendu compte que dans un certain nombre d'écoles, il y avait des logements pour les directeurs, directrices et gardiens qui n'étaient pas en état. Comme toute ville, la Ville de Paris dispose de ce patrimoine. Il serait utile de faire un inventaire très précis du patrimoine scolaire dont nous disposons et de faire un programme d'investissements sur plusieurs années afin de réhabiliter et de mettre à disposition ses logements, car les enseignants sont des personnels majeurs de la Ville et il convient de les loger le plus près possible de leur lieu de travail. C'était l'objet de ce vœu. Il s'agit également de s'assurer que ceux, notamment les gardiens, qui ne peuvent pas être logés sur place puissent disposer de logements à proximité si ce n'est pas déjà le cas.

**M. LE MAIRE** : Merci. Cela nous permettra de faire le point, car il y avait une situation anormale qui a été reprise en main de façon assez vigoureuse. Emmanuel Coblence va vous donner des chiffres précis sur le sujet.

**Emmanuel COBLENCÉ** : Merci, Monsieur Olivier et Madame Estienne, de mettre ce sujet à l'agenda de notre conseil. Il s'agit d'un sujet très important. Nous partagerons vos objectifs. Votre vœu porte sur plusieurs questions sur lesquelles je vais pouvoir vous apporter quelques précisions.

Vous évoquiez, Monsieur Olivier, l'inventaire du patrimoine pour l'ensemble des logements liés à des établissements scolaires du 13<sup>e</sup>. Cet inventaire existe. Les services suivent de très près ces logements. Il y a près de 150 logements de direction ou logements de fonction dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Une cinquantaine de ces logements sont des logements de directeur d'école. Une cinquantaine de ces logements sont des logements de gardien d'école. Il y a également une trentaine de logements pour les personnels des collèges. Il y a également quelques cas historiques notamment des logements occupés par des instituteurs, mais qui sont très peu nombreux.

Nous avons également des chiffres très précis sur l'état d'occupation de ces logements actuellement puisque 73 % de ses logements sont occupés. Comme vous le notez, il reste encore un certain nombre de logements vacants : 22 logements de directeur sont vacants et 13 logements de gardiens d'école sont vacants. Actuellement, 40 logements de fonction sont vacants dans le 13<sup>e</sup>. Beaucoup de raisons expliquent cette partie non négligeable de logements vacants. Beaucoup de ces 40 logements sont historiquement très petits et ne peuvent pas être agrandis facilement ou ce sont des logements dont la structure est extrêmement complexe à restructurer. Par exemple, il y a énormément de logements de gardiens pour lesquels la loge est prévue comme salon du logement. Cela pose des difficultés qui sont parfois extrêmement difficiles à contourner. Ceci dit, pour tous les logements dont la réhabilitation est possible, les services et la DASSCO ont lancé un programme de réhabilitation très important. À titre d'illustration, de notre arrondissement, depuis début 2020, 17 logements ont été livrés dans l'arrondissement : sept logements de directeur d'école, deux logements de gardiens d'école et huit logements dans les collèges. Des efforts importants sont faits. Comme le maire le signalait, nous avons décidé d'accélérer la rénovation d'un certain nombre de logements pour le premier semestre 2021, donc une demi-douzaine de logements seront mis à disposition des directeurs d'école dans ce cadre.

C'est un sujet bien connu sur lequel les services travaillent activement. J'espère que ces demandes de précisions à vos interrogations légitimes vous satisferont. Je vous propose de retirer ce vœu. Sinon je devrais y émettre un avis défavorable.

**M. LE MAIRE** : Il est normal de demander des précisions sur une situation qui était tout à fait anormale il y a quelques années. J'avais moi-même interpellé vigoureusement la Ville de Paris sur le sujet. Tout ne sera pas transformable en logement. Des choses seront utilisables en loge. Malheureusement, dans certaines écoles, les enjeux sont tellement contraints que nous ne pouvons pas en faire un lieu d'accueil de gardien logé. Mais nous avons bien avancé sur le sujet même s'il reste un certain nombre de choses à faire comme l'a dit en toute transparence Emmanuel Coblencé.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Je remercie Monsieur Coblencé pour ces précisions. Je vais tout de même maintenir ce vœu. Tout n'est pas à jeter dans ce vœu.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas ainsi que cela est indiqué. Je soumetts donc ce vœu avec un avis défavorable. Qui vote pour ? Y a-t-il des abstentions ? Le vœu n'est pas accepté.

**POUR** : 6 (les 5 élus du groupe UDC13 et M. PENG)

**CONTRE** : 32 (6 élus du groupe GEP 13<sup>e</sup> (Mmes ATALLAH, MARCHAND, LACOMBE et SOUYRIS et MM. LEROY-WARGNIER et BETOURNE), les 5 élus du groupe Communiste et Citoyen et les 21 élus du groupe Paris en Commun)

**ABSTENTION** : 0

**LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ.**

**V13 2021 05 – Vœu relatif à la modification de l'éclairage de l'avenue d'Italie déposé par Jean-Baptiste OLIVIER, Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13<sup>e</sup>**

**M. LE MAIRE** : Nous avons un deuxième vœu sur la modification de l'éclairage de l'avenue d'Italie.

**Mireille ESTIENNE** : En effet, ce vœu concerne l'éclairage « multicolore » de l'avenue d'Italie. Ce jeu de couleur ne répond pas à la demande première, à savoir éclairer, mais au contraire gêne la visibilité et peut la détériorer. Ce jeu d'ombres et de lumières peut créer des espaces pouvant permettre des cachettes aux malfaiteurs. Cet éclairage nous semble très étrange. Le groupe souhaiterait que cet éclairage multicolore soit modifié en un éclairage blanc afin que l'avenue d'Italie retrouve un éclairage comme on peut en trouver ailleurs.

**M. LE MAIRE** : Je vais laisser Antoine Guillou pour répondre. Mais je voulais vous dire, sans esprit polémique, que je suis un peu surpris par ce vœu, car nous avons eu beaucoup de retours positifs. Cela a été également évoqué sur Facebook et je n'ai pas vu d'avis négatif.

**Antoine GUILLOU** : Je suis un peu ennuyé, car cela nous oblige à contrevenir à un proverbe cher aux scolastiques médiévaux qui est que les goûts et les couleurs ne se discutent pas. Nous allons néanmoins le faire, car c'est le vœu que vous avez posé.

Le maire vous a déjà répondu. Nous avons eu beaucoup de retours des habitants qui allaient plutôt en sens inverse. Je ne sais pas si c'est votre avis personnel, l'avis des membres du groupe de l'opposition ou des retours d'habitants que vous avez exprimés. Mais en l'absence d'éléments quantitatifs permettant d'affirmer que cet éclairage déplaît au plus grand nombre, il est difficile de changer un éclairage sur un avis exprimé. Nous avons bien noté votre préférence, mais je ne vais pas pouvoir donner un avis favorable sur ce vœu.

**Mireille ESTIENNE** : Je fais partie du CQ5. L'avenue d'Italie s'étend sur plusieurs CQ, mais entre autres le CQ5. En effet, dans le CQ5, lors de votre précédente mandature, nous trouvions que cet éclairage était gênant. Je trouve cela étrange au sein du CQ et auprès des habitants.

**M. LE MAIRE** : Envoyez-nous ces personnes avec plaisir. Nous les écouterons pour voir en quoi ils trouvent cet éclairage gênant. Cela ne nous est jamais remonté. Ce conseil de quartier ne nous a jamais interpellés, en tout cas officiellement, là-dessus. Comme le dit Antoine Guillou, si des gens ne trouvent pas cela beau, c'est une chose, mais gênant, c'est plus inquiétant. N'hésitez pas à nous les renvoyer. Mais en l'occurrence, nous avons eu plutôt des retours positifs. L'éclairage public étant en général considéré comme assez froid et les gens trouvaient plutôt sympathique cet éclairage en couleurs. C'est également ce qui a été installé porte d'Italie avec aussi un bon retour, y compris de nos voisins. S'il y a des inquiétudes particulières, il faut les manifester et nous les écouterons avec un grand intérêt. L'idée n'est pas de généraliser ce type de choses, mais d'amener un peu de couleur dans la vie. Ce n'est pas désagréable.

**Mireille ESTIENNE** : Je ne suis pas contre la couleur dans la ville. L'éclairage était pour éclairer et non pas pour faire joli.

**M. LE MAIRE** : En l'occurrence, cela éclaire. En tout cas, nous ne pouvons pas donner un avis positif. Là, nous ne sommes vraiment pas d'accord. Je vais soumettre ce vœu aux voix.



**POUR** : les 5 élus du groupe UDC13

**CONTRE** : 33 (6 élus du groupe GEP 13<sup>e</sup> (Mmes ATALLAH, MARCHAND, LACOMBE et SOUYRIS et MM. LEROY-WARGNIER et BETOURNE), les 5 élus du groupe Communiste et Citoyen et les 21 élus du groupe Paris en Commun et M. PENG)

**ABSTENTION** : 0

**LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ.**

**V13 2021 06 – Vœu relatif au nettoyage des accès du parking désaffecté au 165 rue Nationale déposé par Jean-Baptiste OLIVIER, Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13<sup>e</sup>**

**M. LE MAIRE** : vous avez un vœu tout à fait justifié sur le nettoyage des accès du parking désaffecté au 165 rue Nationale.

**Mireille ESTIENNE** : Ce vœu concerne les accès du parking désaffecté devant le Carrefour Market, devant le métro Nationale. Je sais que ce projet est assez ancien et a pris beaucoup de retard. Cela fait maintenant trois ans à cause de la préfecture qui semble rechigner à donner son plein accord. La société concernée, Urbankart, doit à nouveau revoir sa copie. Pendant ce temps, l'environnement se détériore : tags au niveau de la rampe d'accès, entrée des cubes de couleur devant la pharmacie. En attendant que la préfecture donne son accord, notre groupe souhaitait que soit fait un nettoyage de ces tags, la saleté appelant souvent la saleté, et qu'il y ait une sécurisation des blocs d'entrée, car il y a des endroits où il y a des blocs cassés.

**Danièle SEIGNOT** : Merci. Madame Estienne, vous avez tout à fait raison. Vous connaissez la complexité des questions domaniales et la répartition entre domaine Ville et domaine privé. Ce parking qui appartenait des bailleurs sociaux était rétrocédé à la Ville afin de permettre à Urbankart de faire son projet. Il y a malheureusement eu un défaut de communication entre les services, moyennant quoi la DPE n'est pas intervenue, car elle n'était pas au courant qu'elle devait entretenir ces lieux. Depuis, grâce à votre alerte, le nettoyage a été fait, les tags ont été signalés et vont être enlevés, ce qui n'empêchera pas le renouvellement. Il nous reste un problème beaucoup plus complexe à régler, celui des cubes de protection. Il manque effectivement un panneau. Nous allons voir ce que les services de la Ville pourront faire afin de les fermer pour éviter les jets de canettes de bière comme nous pouvons les voir dans les escaliers actuels. C'est pourquoi notre groupe est tout à fait favorable au vote de ce vœu qui rappellera que c'est à la Ville d'entretenir cet espace.

Je peux déjà vous dire qu'une programmation de trois nettoyages par semaine a été prévue pour entretenir ce lieu.

**M. LE MAIRE** : Nous allons donc donner un avis positif à votre vœu. Je le soumetts aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il est adopté. Au-delà de ce vœu, nous allons faire en sorte que la situation soit améliorée. Comme vous l'avez compris, cela a déjà commencé.

**POUR** : 38 VOIX    **CONTRE** : 0    **ABSTENTION** : 0

**LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**V13 2021 08 – Vœu relatif à la verbalisation des commerces dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déposé par Jérôme COUMET, Rym KARAOUN-GOUZOU et les élus des groupes « Paris en commun » et « Communiste et citoyen »**

**M. LE MAIRE** : Je laisse tout de suite la parole à Rym Karaoun-Gouezou concernant un vœu sur les fermetures administratives et PV reçus par un certain nombre de commerces dans le 13<sup>e</sup>.

**Rym KARAOUN-GOUEZOU** : La situation sanitaire est grave, mais la situation de nos commerces aussi. Je ne vais pas vous lire tous les considérants, mais faire un rappel des annonces du gouvernement, à savoir qu'en cas de non-respect de la réglementation par les commerçants, les services de police doivent procéder dans un premier temps à la mise en demeure, puis dans un deuxième temps (et seulement dans un deuxième temps) à la fermeture administrative. Je rappelle qu'une fermeture administrative s'accompagne d'une suspension des aides. Je vous laisse imaginer les conséquences pour les petits commerces et plus précisément pour les bars et restaurants. C'est pourquoi les groupes « Paris en commun » et « Communiste et citoyen », nous émettons le vœu que les services de l'État mettent en place une communication ciblée à destination des commerçants précisant leurs droits et devoirs en cette période de crise sanitaire ainsi que les sanctions auxquels ils s'exposent en cas de non-respect de la réglementation avec un dispositif d'accompagnement permettant de répondre à leurs questions, qu'il y ait plus de verbalisation prise à l'encontre d'un professionnel sans mise en demeure préalable sauf en cas de délits graves et que la sanction soit proportionnée à la fraction commise et qu'en tout état de cause, il y ait plus de quasi-automaticité entre la verbalisation d'un professionnel et la décision de fermeture administrative de l'établissement concerné.

**M. LE MAIRE** : J'ajoute que nous avons eu ce dialogue à la fois avec le commissariat et la préfecture de police. J'ai interpellé le préfet de police qui nous réunit régulièrement en conférence téléphonique. J'espère que les choses vont s'arranger. En tout cas, c'est ce qui m'a été indiqué. Mais un moment donné, nous avons vraiment l'impression que c'était la politique du chiffre. Autant il y a des choses qu'il faut sanctionner et verbaliser (par exemple, sur certaines rues, nous avons vu des bars à ciel ouvert, mais pas dans le 13<sup>e</sup>), autant il y a eu certaines verbalisations qui étaient au-delà du raisonnable. Quand il y a une verbalisation avec en plus un mois de fermeture administrative et auquel s'ajoute la perte des aides d'État pour un café pris en terrasse par une personne attendant sa vente à emporter, cela nous semble une sanction délirante. Ce vœu voulait dire les choses.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Merci pour ce vœu. Je reconnais que nous aurions aimé le présenter, car nous avons été particulièrement frappés notamment par l'affaire de la Halte des taxis, mais il y en a eu d'autres. Il faut rappeler que les commerçants ne sont pas des délinquants, qu'ils respectent pour quasiment tous la totalité des règles et qu'il ne faut pas faire du chiffre à tout propos parce que cela peut avoir des conséquences très graves, voire définitives, pour un commerce et ses gérants. Nous, groupe Union de la Droite et du Centre, voterons ce vœu.

**Wilfried BÉTOURNÉ** : Nous, groupe écologiste, allons nous abstenir. Nous comprenons parfaitement les raisons qui vous poussent à présenter ce vœu. Nous comprenons la nécessité d'instaurer un dialogue entre les forces de l'ordre et les commerçants afin que les sanctions prononcées soient mesurées. Nous comprenons qu'il y ait eu des dérives en la matière. Mais la situation sanitaire actuelle est en train de se dégrader fortement. Je vous rappelle que Paris est classé dans les départements en situation critique en matière épidémique avec une nouvelle flambée des cas et des services de réanimation saturés. Nous pensons que l'opportunité politique de présenter intervenant ce contexte avec toute la charge symbolique que cela peut avoir n'est pas opportune. C'est pourquoi nous allons nous abstenir. J'ajoute que je rejoins ce qu'ont dit Monsieur Olivier et Madame Karaoun. Les commerçants ont, dans leur très grande majorité, respecté les mesures scrupuleusement. Il y a un travail à mener de la part de la mairie pour créer les conditions de ce dialogue entre les forces de l'ordre et les commerçants pour rappeler la nécessité d'une juste mesure. Mais il faut tenir compte d'un contexte sanitaire qui se dégrade fortement et des messages de signaux que nous pouvons envoyer en tant que responsable politique. Nous nous abstiendrons donc.

**M. LE MAIRE** : J'entends votre remarque et votre positionnement, mais en l'occurrence, il ne s'agit pas d'un signal. Vous me connaissez, je ne suis pas un adepte du laisser-faire n'importe quoi. Mais, comme

cela vient d'être rappelé, la verbalisation de la Halte des taxis était très particulière. D'ailleurs, la préfecture de police est revenue dessus. Généralement, la police n'aime pas se contredire. Il y avait vraiment un problème. Il ne s'agissait pas de lancer l'idée du laisser-faire, mais les règles ne peuvent être comprises par tous que si elles sont équilibrées et correctement appliquées, c'est-à-dire avec intelligence. Je soumets donc ce vœu. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 31**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 7 (6 élus du groupe GEP 13<sup>e</sup> (Mmes ATALLAH, MARCHAND, LACOMBE et SOUYRIS et MM. LEROY-WARGNIER et BETOURNE) et M. PENG)**

**LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

**V13 2021 09 – Vœu relatif à une participation financière de la Ville de Paris pour le réaménagement et l'entretien du parvis de l'immeuble « Le Périscope » déposé par Jérôme COUMET, Éric OFFREDO et les élus du groupe Paris en commun et du groupe Écologiste Paris 13<sup>e</sup>**

**M. LE MAIRE** : Le dernier vœu est présenté par Éric Offredo. C'est une interpellation de la Ville de Paris pour voir si nous pouvons participer à l'aménagement du parvis du Périscope.

**Éric OFFREDO** : Le Périscope est situé au 83-87, avenue d'Italie. Il bénéficie d'un parvis à usage public, notamment pour l'accès au supermarché. La copropriété a informé la Ville de Paris de son souhait de réaménager le parvis. Considérant que la copropriété a transmis à la Ville la résolution votée en assemblée générale pour le financement de ce réaménagement estimé à 248 000 euros HT, considérant la participation de la Ville de Paris, notamment dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, aux dépenses d'investissement et de fonctionnement d'autres copropriétés atypiques (Olympiades, villa d'Este, etc.), sur proposition du groupe Paris en commun et du groupe écologiste, le conseil du 13<sup>e</sup> émet donc le vœu que la Ville de Paris étudie la possibilité d'une convention avec la copropriété de l'immeuble Le Périscope sur une participation financière d'investissement pour les travaux engagés sur le parvis de la résidence ainsi qu'une contribution aux frais d'entretien des espaces extérieurs ouverts au public.

**M. LE MAIRE** : Cela fait partie des multiples anomalies qui font suite aux années 70 et à leurs urbanistes avec toutes les tours en retrait d'alignement pour permettre l'élargissement de l'avenue d'Italie. Du coup, nous avons ces espaces mal définis qui auraient dû rentrer dans le domaine public et qui n'y sont jamais rentrés. Celui du Périscope et le parvis du Monoprix sont sans doute les plus caricaturaux. Si la Ville de Paris participait, cela permettrait d'avoir quelque chose de plus qualitatif. L'idée est d'au moins faire étudier cela. C'est pourquoi nous avons déposé ce vœu.

**Jean-Noël AQUA** : Nous allons nous abstenir sur ce vœu. Aujourd'hui, nous avons l'impression que c'est l'étude d'une subvention d'un endroit qui va essentiellement servir à l'entrée du Monoprix et que nous sommes dans une confusion des genres entre le public et le privé. Nous ne sommes donc pas très enthousiastes en nous disant que l'argent pourrait être mis ailleurs et que Monoprix pourrait largement contribuer à ce projet.

**M. LE MAIRE** : C'est un peu ce qui se passe sur la villa d'Este qui est une des entrées principales du centre commercial Masséna 13. Masséna 13 n'est même pas copropriétaire de la villa d'Este. Ainsi, quand il y a des aménagements, du nettoyage, de l'entretien, ils n'y participent pas du tout. Ils ne sont copropriétaires que sur la place de Vénétie. Là, l'essentiel des frais de la copropriété est payé par les habitants des tours autour. Si la Ville de Paris n'y avait pas mis de l'énergie et de l'argent, je pense que la place de Vénétie n'aurait jamais été rénovée. Nous sommes dans la même logique puisque l'essentiel des charges est porté par la tour du Périscope. Il y a une végétalisation de la toiture du Monoprix. De mémoire, cela avait été subventionné à la fois par la région Île-de-France et par la Ville de Paris. Tout le

monde y gagne si nous avons un parvis mieux aménagé. Il n'est pas difficile de faire mieux qu'aujourd'hui. Il y a des fois où il faut bien trancher. C'est pourquoi nous avons voté ce vœu. Mais ce n'est pas une subvention déguisée à Monoprix, sinon nous ne l'aurions pas présenté, même si en l'occurrence Monoprix est copropriétaire. Les habitants de la tour sont prêts à y aller. Je pense que tous les habitants du quartier y gagneront. Il n'est pas idiot que la puissance publique intervienne dans la mesure du possible. Je vais soumettre ce vœu au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : les 5 élus du groupe Communiste et Citoyen**

**LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

## QUESTIONS

**Q13 2021 03 – Question relative au calendrier prévisionnel et au devenir de l'ensemble immobilier « Les Ateliers d'Italie » rue Abel Hovelacque posée par Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13<sup>e</sup>**

**M. LE MAIRE** : Si vous en êtes d'accord, Madame Estienne, je laisse tout de suite Éric Offredo répondre à votre question sur le calendrier de l'opération « Les Ateliers d'Italie » rue Abel Hovelacque.

**Éric OFFREDO** : La question était sur le calendrier prévisionnel et le devenir de l'ensemble immobilier « Les Ateliers d'Italie » rue Abel Hovelacque (chantier RATP).

Je vais donner les dates de livraisons. La date prévisionnelle de fin des travaux, donc de livraisons des bâtiments sur les chantiers de l'opération Italie, est avril 2022 pour l'atelier de maintenance des trains (ce qui est en contrebas et que l'on ne voit pas depuis la rue) et octobre 2021 pour le bâtiment de la rue Abel Hovelacque qui est quasiment finalisé même s'il reste des travaux d'aménagement. La RATP nous indique que ces dates restent prévisionnelles, d'autant que selon les engagements pris à l'égard des riverains des travaux sont réalisés selon des créneaux définis en limitant les interventions le samedi et par conséquent les éventuelles nouvelles difficultés pour réaliser les travaux engendrant potentiellement en retard sur les plannings.

Nous avons plusieurs réunions avec la RATP et les riverains. Les travaux ont été menés un peu tambour battant dans un premier temps sans faire forcément attention aux riverains. Il a fallu plusieurs rencontres pour faire comprendre à la RATP qu'il fallait prendre en compte les habitants. Des solutions ont été trouvées : d'abord une réduction très forte du nombre de samedis travaillés. Il y avait quasiment tous les samedis. Maintenant, seuls trois ou quatre samedis sont prévus jusqu'à la fin du chantier. Quand les travaux étaient particulièrement bruyants, des solutions alternatives ont été proposées par la RATP : des hébergements à l'hôtel pour les travaux de nuit et des accès à des espaces de coworking en journée pour les gens en télétravail qui ne pouvaient plus travailler dans de bonnes conditions. C'était la première question posée.

Sur la partie restante du site RATP Italie, la programmation des études sera relancée d'ici la fin de l'année avec une forte volonté de la RATP d'associer très en amont les élus et les riverains. C'est plutôt une bonne chose qu'elle tienne ce discours. Il sera toujours temps de voir si dans la réalité, les riverains et nous sommes réellement associés très en amont. La RATP devrait revenir vers la mairie avant l'été pour nous présenter son analyse et la démarche.

**M. LE MAIRE** : Nous avons très clairement été obligés de leur tirer les oreilles à plusieurs reprises avant que cela fonctionne un peu plus normalement.

**Marie-José RAYMOND-ROSSI** : Je voulais juste ajouter que si ce chantier a pris un peu de retard, c'est parce qu'il y a eu un grave accident en juillet il y a deux ans. Le chantier a été maintenu à l'arrêt pour enquête judiciaire.

**M. LE MAIRE** : Cela ne montrait que les défauts d'organisation du chantier qui étaient multiples. C'était très problématique. Il y a eu un deuxième incident. Les choses n'étaient pas correctement tenues. Elles semblent l'être dorénavant.

**Q13 2021 04 – Question relative aux travaux des écoles de l'avenue de la Porte d'Ivry et de la rue Émile Levassor posée par Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13<sup>e</sup>**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la question suivante, toujours posée par Mireille Estienne, sur les travaux du groupe scolaire Ivry-Levassor. Je propose qu'Emmanuel Coblençe apporte les réponses demandées.

**Emmanuel COBLENCE** : Merci pour cette question sur le calendrier prévisionnel pour les travaux pour le groupe scolaire Ivry-Levassor qui, comme vous le savez, est l'une des priorités de notre mandature en ce qui concerne les rénovations d'importance.

Je veux tout d'abord dire que beaucoup a déjà été fait ces dernières années dans ce groupe scolaire. Je prends comme exemple la construction de la petite fabrique, bâtiment très innovant en termes de techniques de construction, livrée il y a quelques semaines qui est absolument magnifique et qui a déjà été utilisée par les équipes enseignantes et les élèves, ainsi qu'une réfection complète en particulier en ce qui concerne la conformité des niveaux sonores du réfectoire du 51 porte d'Ivry, chantier livré il y a quelques semaines.

Il reste beaucoup à faire et je vais essayer de vous répondre sur les éléments de calendrier à venir. Le point principal est le chantier des façades qui est en cours. Ce chantier devrait être terminé au mois de mai 2021. Le temps de démonter les échafaudages, toutes les façades auront été rénovées d'ici la fin de l'année scolaire. Il s'agira ensuite et surtout dans les prochaines années de faire un très gros travail de rénovation des fenêtres et des menuiseries. Voilà le calendrier pour cette opération. Nous attendons d'abord la confirmation que ces travaux peuvent être réalisés dans le cadre du PIM (projet d'investissement de la mandature). Vu la taille des travaux, il faudra ensuite procéder au choix d'un maître d'œuvre, puis passer des marchés de travaux. Si ce calendrier est tenu comme il devrait l'être, les travaux sur les menuiseries avec un système d'opérations en tiroir avec des classes qui iraient travailler à la petite fabrique le temps de changer les fenêtres de leur salle de classe pourraient démarrer courant 2022 (sans doute au moment de l'été 2022). D'ici là, d'autres travaux vont pouvoir être réalisés dans le groupe scolaire, en particulier deux choses dont vous avez sans doute connaissance et qui sont des éléments importants de cette rénovation : la rénovation complète de l'escalier de l'école Levassor et la réhabilitation du bâtiment situé juste en face de la petite fabrique en un centre médical. Nous espérons pouvoir réaliser ces travaux durant l'été 2021.

J'espère avoir répondu à votre question.

**M. LE MAIRE** : C'était très précis. Ce sera un des établissements dans lequel nous aurons le plus investi. Il en avait besoin, mais ce sera une rénovation extrêmement forte. Merci de votre attention et merci pour ce Conseil d'arrondissement.

*Fin de l'enregistrement.*